



Tél : 01 64 01 76 07

Fax : 01 64 01 79 02

contact@mairie-chalmaison.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 JUIN 2017 19h00

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELANNOY, Maire de la commune.

Date de convocation : 08/06/2017

Présents :

Jean-Pierre DELANNOY, Elisabeth MORIETTE, Gilles GRIES, Georges SOUCHAL, Latévi LAWSON, Patrice BENETEAU, Pascal PENEY, Rita CHOPY, Jacques-Olivier SIMON, Dominique MAURER,

Absents excusés et représentés :

Franck PIOTROWSKI par Jean-Pierre DELANNOY

Delphine MENARD par Elisabeth MORIETTE

Romuald MORET par Jacques-Olivier SIMON

Jeff CHOPY par Pascal PENEY

Absents :

Patrice LAFONTAINE

Secrétaire de séance :

Pascal PENEY

Le Maire déclare la séance ouverte à 19H05.

Les membres du Conseil Municipal n'ayant pas d'observations, le procès-verbal du 17 Mai 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur un point, non indiqué à l'ordre du jour :

- Embauche de la nouvelle secrétaire pendant une semaine au mois de Juin.

DELIBERATION POUR EMBAUCHE DE LA NOUVELLE SECRETAIRE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin d'effectuer une continuité dans le travail administratif, la personne qui est recrutée à compter du 1^{er} août 2017, sera embauchée une semaine courant juin pour que la personne en poste actuellement qui s'occupe du cimetière, puisse lui montrer la procédure sur le logiciel cimetière qui a été renseigné au niveau des concessions.

Le Conseil Municipal **accepte à l'unanimité des membres présents et représentés** l'embauche de la nouvelle secrétaire pour une période d'une semaine et ce du 12 juin au 16 juin 2017

12 VOIX POUR

DELIBERATION RELATIVE A L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES – ECLAIRAGE PUBLIC ET COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES – RUE DU PERRON – CHALMAISON

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que le SDESM a adressé un courrier en mairie en vue de la signature d'une convention financière pour des travaux d'électrification dans la rue du Perron.

La commune délèguera pour l'opération d'enfouissement dans la rue du Perron la maîtrise d'ouvrage au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne) pour les travaux d'enfouissement du réseau.

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 N°31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne ;

Considérant que la commune de Chalmaison est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'avant-projet sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux Rue du Perron.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à 15 770€ pour la basse tension, à 38 979€ pour l'éclairage public et à 33 073€ pour les communications électroniques.

Le Maire rappelle que ces travaux sont inscrits dans le cadre du programme de l'enfouissement des réseaux de l'année 2018 et seront à prévoir au budget de la commune en 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **à l'unanimité des membres présents et représentés** :

Approuve le programme de travaux et les modalités financières,

Délègue la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM,

Demande au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue du Perron.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'année de réalisation des travaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux jointes en annexe et les éventuels avenants.

12 VOIX POUR

DELIBERATION POUR ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la maison et ses terrains boisés jouxtant la propriété de la mairie situé au 31 rue Henri Brugeail est en vente et il propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur son éventuelle acquisition.

Le Maire explique les motivations de cette acquisition

- 1- Placement sur un patrimoine bâti
- 2- Agrandir le terrain du site de la mairie et disposer sur le même endroit d'une salle d'archives (déplacer l'actuelles pour y remettre les tables et chaises de la salle polyvalente).
- 3- Arrêter les nuisances dues à la location de la salle polyvalente. Plus aucun voisin proche.

4- Avoir la possibilité de mettre en place conjointement à l'espace-temps libre une salle supplémentaire (activités, réunions)

Monsieur le Maire a négocié le prix à la somme de 120 000€ et ce avec les bois attenants, sachant que la maison a été mise en vente à 135 000€ en agence immobilière.

Monsieur le Maire précise qu'il n'y a pas d'amiante, ni de plomb. La surface au sol est de 90m² et il y a également des dépendances.

Monsieur le Maire fait connaître aux membres du Conseil Municipal le sentiment de Monsieur le receveur Principal qui a été sollicité sur cette éventuelle acquisition, qui répond à la commune que l'opération envisagée ne semble poser aucun problème structurel.

Monsieur Pascal Peney demande le coût de l'entretien qui viendra en supplément des charges de fonctionnement actuelles. Monsieur le Maire estime à 10% de la valeur des frais d'entretien annuels.

Madame Elisabeth MORIETTE intègre la séance à 19H40.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, accepte l'acquisition de ce bien mobilier pour la somme de 120 000€ mandate le Maire à signer tous les documents s'y référant et acceptent toutes décisions modificatives pour l'acquisition du bien.

14 VOIX POUR

POINTS SUR LES TRAVAUX EN COURS

Les travaux pour l'installation du City Sport sont terminés et le city stade est installé. Des poubelles seront prochainement installées et concernant le gazon, cette prestation est comprise dans le coût global des travaux mais ne pourra être semée qu'en octobre et ce pour des raisons climatiques.

Une présentation aura lieu le 21 juin prochain, le matin avec les écoles et l'après-midi, la présentation sera ouverte au Public.

Une inauguration du site aura lieu après les élections législatives.

Concernant l'électrification de la ligne Gretz – Troyes, Monsieur le Maire avait demandé à ce que le pont de la croix de Tachy soit supprimé et qu'en contrepartie, au niveau du pont OA16 (pont de la rue Joseph Gries), le forage dirigé ainsi que le raccordement et aussi l'élargissement à 5m, ou idéalement 6m soit pris en charge par la SNCF. Cette demande a été adressée à la SNCF et la commune est dans l'attente d'une réponse

Rappel des instructions de vigilance en vue de la menace terroriste – Plan vigipirate.

La commune a effectué un effort de vigilance conséquent.

Cependant, la préfecture demande aux communes : de s'assurer de l'efficacité des dispositifs de la sûreté mis en œuvre au niveau local.

Il est demandé également que les systèmes de vidéo protection urbaine doivent être dédiés à la surveillance des espaces publics les plus fréquentés et d'attirer l'attention des opérateurs sur la priorisation de la mission.

Il est demandé de renouveler l'attention des personnels ASVP, agents de surveillance de la voie publique sur les consignes nécessaires à leur sécurité personnelle et enfin les prescriptions relatives à la sécurité des établissements scolaires demeurent bien entendu en vigueur et doivent être appliquées avec la plus extrême attention.

L'exposition « 42 Communes, 45 Eglises, 44 Cloches » de Georges SOUCHAL se tiendra dans la salle polyvalente les 17 et 18 juin et le vernissage aura lieu le vendredi 16 juin à 19H00.

Monsieur le Maire et les Conseillers Municipaux sont conviés à une exposition de l'école maternelle qui se tiendra le 17 Juin 2017.

Concernant le dépliement de la fibre optique, une réunion s'est tenue en Mairie des Ormes sur Voulzie le 12 juin. Ont assisté à cette réunion Monsieur Gilles Gries et Monsieur Jacques Olivier Simon auquel Monsieur le Maire donne la parole afin qu'il résume ce qui a été dit lors de cette réunion. Voici l'extrait du compte-rendu effectué par Monsieur Jacques Olivier Simon.

Initialement prévue entre 2019 et 2020, les villages de Chalmaison, Everly et Les Ormes ont été ajoutée pour des raisons de couts à la poche existante.

Seul le village est concerné, les hameaux de Tachy et Des Praillons conservent le calendrier de déploiement initialement défini (2018/2019)

Afin d'éclairer un peu mes propos, voici un petit lexique des termes techniques utilisés que l'on retrouvera régulièrement dans tous courriers / échanges avec nos intervenants.

- N.R.O (Nœud de Raccordement Optique) : c'est là qu'arrive la fibre. Celui dont nous dépendons est implanté à Sigy (Donnemarie-Dontilly et alimente plusieurs S.R.O dans plusieurs communes.

- S.R.O (Sous Répartiteurs Optique) : la fibre venant du N.R.O arrive ici et part desservir les abonnés des communes. Le notre sera implanté aux Ormes sur Voulzie et aura une capacité de 1600 abonnés.

- P.B.O (Point Branchement Optique) : Point de raccordement de la fibre dans notre village. C'est là qu'arrive la fibre du S.R.O. On peut y raccorder jusqu'à 6 abonnés. Il y en aura donc plusieurs dans notre village.

Ces différentes infrastructures seront mises en place par Engie (INEO) sur une période de ± moins un an à compter de la date de réception du procès-verbal de la réunion de ce jour, mais principalement dès que Les Ormes auront validés et acceptés l'emplacement du S.R.O sur le territoire de leur commune (derrière l'église certainement)

Une fois ces travaux terminés et réceptionnés, un délai incompressible de 3 mois permettra aux divers opérateurs de se positionner sur le créneau afin de nous proposer des offres de services.

Les dernières liaisons du domaine public à l'abonné (P.T.O pour Point Terminal Optique) sera mis en place par Sém@fibre jusque chez l'abonné.

Les divers travaux qui seront réalisés utiliserons tant que possible le réseau enfoui ou aérien d'Orange. Afin de raccorder chaque abonné, des contrôles de boîtes aux lettres seront effectués pour faire des recoupements avec les listes des habitants du village. Ils viendront prendre des photos des infrastructures existantes pour savoir exactement le nombre de P.T.O à envisager. Si des changements interviennent (création d'un lotissement, constructions récentes etc...) nous devons transmettre toutes ces infos à ENGIE/INEO (nom du propriétaires, adresse, n° de parcelle du cadastre).

Nous allons recevoir un courrier sur lequel nous devons apposer notre logo et la signature du maire. Ce document est une convention entre la mairie et ENGIE/INEO qui permettra à ces derniers de demander l'autorisation aux propriétaires de pavillons de passer par leur propriété si le réseau actuel est accroché à leur façade de maison. Il arrive en effet que le réseau aérien soit directement raccordé à une maison, et que les pavillons suivants soient tous connectés à cette maison. En sommes si un propriétaire refuse, il empêchera ses voisins d'avoir accès à la fibres. ENGIE/INEO proposera alors l'implantation de poteaux à SNM77 qui peut ou non accepter le surcout des ces travaux...

Lorsqu'ENGIE/INEO devra passer en aérien par les poteaux Orange, ils effectuerons un test de charge. Si ce dernier est correct, ils placerons leur fibre en aérien sans en référer à Orange. Ils peuvent également intervenir sur la réparation des dits poteaux ou leur redressement. Par contre s'ils peuvent également utilisés les poteaux ENEDIS, mais dans cette éventualité, si les tests de charge ne permettent pas le passage du câble ou si le poteau est abimé, ils n'ont pas le droit de le modifier, ils devons implanter un poteaux à coté.

Des aiguilleurs vont venir faire le point de toutes les chambres Orange du village afin de tester les fourreaux existants. Ne pas s'étonner si on voit des gens soulever les plaques et les baliser. Il se peut que certaines d'entres elles cassent en raison du peut de fois ou elles ont été ouvertes. Les gens d'ENGIE/INEO envoi un rapport d'incident à Orange pour qu'ils viennent les remplacer. Les chambres concernées resterons baliser le temps de l'opération. A nous de mettre la pression chez Orange pour qu'ils activent le mouvement...

Information importante, la mairie sera régulièrement sollicitée pour des arrêtés de circulations si besoin.

A noter, s'il y a moins de 80 % de la couverture fibre d'assurée sur Chalmaison (Il n'est pas question d'abonnement, mais de raccordement) : PAS DE FIBRE. Au dernier recensement (2015) il y avait 202 prises à Chalmaison.

On peut promouvoir la fibre auprès des réfractaires comme un atout supplémentaire pour la vente éventuelle du bien. Mais profitons surtout de l'occasion pour prendre ce que l'on nous donne avant qu'on nous le fasse payer.

Monsieur le Maire fait savoir que la personne vulnérable qui a été évoqué en réunion de Conseil, a été prise en compte par les services sociaux. Elle est donc actuellement hospitalisée en vue d'un placement en EPHAD.

La journée « Portes ouvertes » sur les écoles numériques s'est déroulée le 7 juin 2017 dans la salle polyvalente de la Commune en partenariat avec la société Gestec. Les Maires, les Directeurs d'école ou autres organismes ont été conviés et tout le long de la journée, les invités se succédés pour s'informer des nouveautés outils de travail numériques. Des représentants de chaque produit étaient présents pour présenter les différents outils. Le bilan de la journée s'est avéré très positif et de nombreux visiteurs se sont déplacés.

La semaine des 4 jours pour l'école a été évoquée. Il est nécessaire d'attendre le décret officiel pour statuer ou du moins passer par un courrier des deux maires aux familles pour avis.

Concernant la bande de terrain du 25 rue Henri Brugeail, la commune est dans l'attente de signature, le bornage ayant été effectué.

Monsieur Gilles Gries demande à ce que le dossier d'achat d'un terrain appartenant à Madame Callet pour un montant de 500.00€ soit relancé.

Madame Elisabeth Moriette a distribué un courrier aux riverains du chemin piétonnier reliant le hameau des Prailions au hameau de Tachy, rappelant la réglementation, à savoir interdiction de stationner.

Des tuyaux ont été achetés pour être installés dans la rue des bas au niveau des fossés.

Une entreprise est intervenue sur la commune sans autorisation du Maire, celui-ci est intervenu rappelant les règles, soit informer la mairie au préalable de toute intervention sur la voie publique.

Un court Conseil Municipal se tiendra le 30 juin 2017 impliquant la désignation dans chaque commune des grands électeurs en vue des élections sénatoriales.

Plus aucune question étant posée ;

La séance est levée à 20H25.

Le Maire,
Jean-Pierre DELANNOY

PROCES-VERBAL DU 17 MAI 2017 – 19H00

SIGNATURES

Jean-Pierre DELANNOY

Elisabeth MORIETTE

Latévi LAWSON
(Représenté par Georges SOUCHAL)

Georges SOUCHAL

Gilles GRIES
(Représenté par Rita CHOPY)

Pascal PENEY

Rita CHOPY

Delphine MENARD

Franck PIOTROWSKI
(Représenté par J-Pierre DELANNOY)

Jacques-Olivier SIMON

Romuald MORET

Patrice LAFONTAINE

Dominique MAURER

Jeff CHOPY
(Représenté par Pascal PENEY)

Patrice BENETEAU